



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2000/L.36  
14 août 2000

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la promotion et de  
la protection des droits de l'homme  
Cinquante-deuxième session  
Point 4 a) de l'ordre du jour

LA RÉALISATION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS :

L'ORDRE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL ET LA PROMOTION  
DES DROITS DE L'HOMME

M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, Mme Daes, M. Fan Guoxiang, M. Fix-Zamudio,  
M. Goonesekere, M. Guissé, Mme Hampson, M. van Hoof, M. Joinet, M. Kartashkin,  
Mme Mbonu, M. Ogurtsov, M. Oloka-Onyango, M. Pinheiro, M. Rodriguez-Cuadros,  
M. Sik Yuen, M. Sorabjee, Mme Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer, M. Yokota  
et Mme Zerrougui : projet de résolution

2000/... Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits  
économiques, sociaux et culturels

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme,

S'inspirant des principes relatifs aux droits économiques, sociaux et culturels consacrés  
par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits  
économiques, sociaux et culturels,

Réaffirmant le besoin de renforcer la réalisation des droits économiques, sociaux et  
culturels au moyen de mécanismes et de voies de recours adéquats en cas de violation,

GE.00-14973 (F)

Consciente d'avoir demandé dans sa résolution 1996/13 en date du 23 août 1996 l'élaboration d'un protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui permettrait d'examiner les communications individuelles,

Se félicitant des observations présentées par 16 États sur le rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels relatif à un projet de protocole facultatif permettant d'examiner des communications en rapport avec le Pacte (E/CN.4/1997/105, Annexe), mais préoccupée de constater que la grande majorité des États qui ont ratifié le Pacte n'ont pas encore formulé d'observations,

Rappelant que la Commission des droits de l'homme a décidé dans sa résolution 2000/9 en date du 17 avril 2000 de demander au Haut-Commissaire aux droits de l'homme d'inviter tous les États à formuler des observations tant sur le rapport visé ci-dessus que sur les options relatives à la proposition tendant à établir un projet de protocole facultatif qui figurent dans le rapport du Haut-Commissaire,

Rappelant aussi que la Commission des droits de l'homme a décidé dans la même résolution d'encourager le Haut-Commissaire à renforcer les capacités de recherche et d'analyse du Haut-Commissariat dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels et à partager ses compétences, *inter alia*, par l'organisation de réunions d'experts,

1. Renouvelle la demande formulée dans la résolution 2000/9 de la Commission qui invite tous les États à présenter des observations au sujet du rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur un projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et sur les options relatives à la proposition d'établir un projet de protocole facultatif contenues dans le rapport du Haut-Commissaire aux droits de l'homme;

2. Suggère à la Commission des droits de l'homme de constituer un groupe de travail à composition non limitée, et de le charger d'étudier plus avant l'idée d'établir un projet de protocole facultatif;

3. Prie la Haut-Commissaire aux droits de l'homme d'organiser une réunion d'experts sur l'établissement d'un projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et de lui soumettre un rapport sur cette réunion à sa cinquante-troisième session;

4. Décide de vérifier à sa cinquante-troisième session quels progrès auront été réalisés sur la voie de l'élaboration et de l'adoption d'un projet de protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

-----